

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 08/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien,

Absents excusés : Mme CADIOU Élodie, donne procuration à REDON Christiane, M. DANIEL Christophe, M. LE MOIGNE Nicolas, donne procuration à LE GUILLOU Grégory

Invité : Monsieur Yves MALHOMME : Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère

A été nommé(e) secrétaire : Mme LABEYRIE Annick

013-2024 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le budget commune

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice 2023 : excédent de fonctionnement 121 073,49€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'affecter la totalité au compte 1068 du budget principal 2024, à savoir : 121 073,49€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'affecter la totalité de l'excédent cumulé de 2023 au compte 1068 du budget principal (commune) pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/04/2024

La secrétaire,

Annick LABEYRIE



Le Maire,

Grégory LE GUILLOU

